

LA LETTRE JURISTENDANCES – TECHNOLOGIES, DATA & IA

LA NEWSLETTER DU CABINET LEXING

■ n° 2

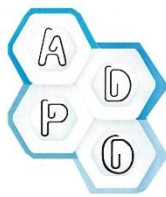
Avril 2026



Règlement sur la cyber-résilience (CRA) : Panorama général

Le CRA poursuit un objectif clair : garantir que les « produits comportant des éléments numériques » présentent moins de vulnérabilités et que les fabricants assurent la sécurité durant tout le cycle de vie du produit. Le règlement vise aussi à donner aux utilisateurs l'information nécessaire pour choisir des produits plus sûrs.

[Lire la suite...](#)



Association
Data
Protection
Officers

Relance de l'ADPO – Cercle d'échanges entre DPO

L'ADPO, association réunissant des DPO autour d'un espace d'échanges libre et confidentiel, avait suspendu ses travaux ces dernières années. Dans un contexte marqué par l'intensification des contrôles, la montée en puissance des exigences de conformité et l'intégration croissante de l'intelligence artificielle dans les organisations, il apparaît aujourd'hui particulièrement opportun de relancer cette dynamique.

[Lire la suite...](#)



Directive NIS2 : champ étendu et cybersécurité renforcée

La directive (UE) 2022/2555, ci-après NIS 2 s'inscrit dans la continuité du cadre européen existant en matière de cybersécurité tout en modifiant la manière dont les entités concernées sont identifiées. Désormais, l'applicabilité de la directive repose sur une combinaison de critères tenant au secteur d'activité, à la nature de l'activité exercée et à la taille de l'entité.

[Lire la suite...](#)



Rapport de l'ANSSI : IA générative et cyberattaques

Le 4 février 2026, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) a publié un rapport sur l'IA générative et les cyberattaques. Son analyse consiste en un état des lieux articulée autour de deux axes : l'IA comme outil d'attaque et comme cible.

[Lire la suite...](#)

IA, DROIT ET RÉGLEMENTATION DES OBJETS CONNECTÉS



L'avènement des objets connectés constitue l'une des révolutions technologiques les plus marquantes du XXI^e siècle, ils sont désormais au centre d'un ensemble de réglementations nationale et européenne. L'ouvrage de Frédéric Forster : « IA, droit et réglementation des objets connectés » se propose de répondre aux questions que se posent constructeurs, importateurs, distributeurs et utilisateurs de ces objets.

[Lire la suite...](#)

Colloque Cyberlex 2026 Souveraineté numérique européenne : terre promise ou mirage ?



L'association Cyberlex organise son colloque annuel le 22 juin 2026 au Palais du Luxembourg (Paris 6e), autour d'une question devenue centrale : l'Europe peut-elle renforcer son autonomie numérique sans freiner l'innovation ni se couper des dynamiques mondiales ?

[Lire la suite...](#)

Les dispositifs phytiaux face au droit des données personnelles



Le phytical redéfinit les parcours clients et les stratégies des entreprises. Il doit respecter le droit des données personnelles. Ces modèles intègrent capteurs, interfaces connectées, intelligence artificielle ou biométrie. Ils collectent un volume important de données. Cette collecte rend l'encadrement juridique crucial.

[Lire la suite...](#)

Évolution de la conformité et du marquage CE à l'ère du CRA



La conformité réglementaire des produits mis sur le marché européen connaît une évolution majeure. Historiquement centré sur la sécurité, la santé et la protection de l'environnement, le marquage CE s'inscrit désormais dans un cadre élargi intégrant la cybersécurité.

[Lire la suite...](#)

Cyber Resilience Act (CRA) : quels acteurs sont concernés ?



Contrairement à d'autres textes de cybersécurité, le CRA ne procède ni par catégories d'entreprises ni par secteurs d'activité. Il identifie, de manière fonctionnelle, les opérateurs économiques impliqués dans la mise sur le marché de produits comportant des éléments numériques. Il convient donc de préciser quels acteurs sont effectivement soumis aux obligations du règlement, et selon quels critères.

[Lire la suite...](#)

Règlement machines applicable en 2027 : régime des sanctions



Les sanctions prévues par l'article 50 du règlement (UE) 2023/1230 relatif aux machines constituent un élément structurant du nouveau cadre européen de sécurité applicable à compter de 2027. Sans définir directement les peines, le règlement confie aux États membres la responsabilité de fixer un régime de sanctions destiné à garantir l'effectivité des nouvelles exigences, notamment en matière de sécurité et de cybersécurité des machines.

[Lire la suite...](#)

L'IA, nouvelle alliée des cybercriminels et nouveau défi pour le droit



Dans le numéro 606 de l'édition de mars de la Revue Française de Comptabilité, Virginie Bensoussan-Brulé et Célia Neveux publient une analyse prospective intitulée « L'IA, nouvelle alliée des cybercriminels, et nouveau défi pour le droit ».

[Lire la suite...](#)

Facturation électronique en 2026 : cadre légal et conformité



À partir du 1er septembre 2026, la France impose la facturation électronique pour toutes les entreprises assujetties à la TVA. Cette réforme modernise et simplifie les échanges commerciaux entre assujettis. Elle permet à l'administration fiscale de mieux connaître l'activité économique des entreprises et renforce l'efficacité de la lutte contre la fraude à la TVA.

[Lire la suite...](#)

NOS ÉVÉNEMENTS ■

Atelier en ligne pour les DPO



Conférence Lexing

Quand le droit de la consommation devient un levier de protection des données personnelles

Le mardi 21 avril 2026 de 18h00 à 19h00 en distanciel

Pour les abonnés à la Lettre Lexing du DPO, profitez de notre offre d'atelier pratique en distanciel : « *Quand le droit de la consommation devient un levier de protection des données personnelles* » animé par [Maître Céline Avignon](#), avocat directeur chez Lexing, responsable de La Lettre Lexing du DPO.

Les inscriptions se font par mél auprès de celine-avignon@lexing.law.

Vous pouvez vous abonner à la Lettre Lexing du DPO [ici](#).

Les outils de la conformité RGPD au service du DPO : mise à jour de la "boîte à outils"



Le mercredi 15 avril 2026 de 9h30 à 11h30.

La conformité RGPD se construit au quotidien avec des outils concrets (Registre, AIPD, gestion des violations, pilotage des sous-traitants, automatisation, etc.). Or, ces outils évoluent rapidement, sous l'effet des nouveaux usages, des attentes métiers et désormais de l'IA. À l'occasion de cette Conférence Lexing, [Chloé Torres](#), avocat directeur au sein du cabinet Lexing, propose un temps d'échanges et de mise à jour dédié aux outils du DPO.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing

Gestion du droit à l'effacement en santé

Le mercredi 13 mai 2026 de 9h30 à 11h30.



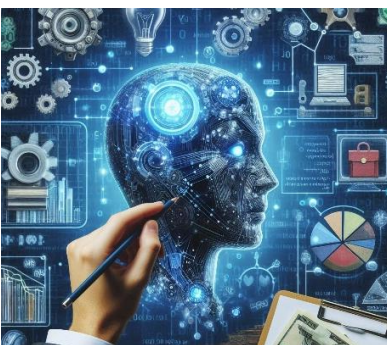
Cette conférence sur le droit à l'oubli et la protection des données personnelles de santé, animée par Isabelle Chivoret, directrice du département Santé numérique de Lexing, vise à renforcer la compréhension des enjeux juridiques et opérationnels des demandes d'exercice de droit d'effacement dans le domaine de la santé, afin d'anticiper les risques de contentieux et de gérer efficacement de telles demandes.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne](#)

Conférence Lexing

Droit d'auteur : principes fondamentaux et enjeux numériques

Le mercredi 20 mai 2026 de 9h30 à 11h30.



Le droit d'auteur s'est construit en France comme un droit attaché à la personne de l'auteur, reconnaissant à celui-ci un monopole d'exploitation sur son œuvre ainsi qu'un lien moral avec celle-ci. Ce cadre juridique, reposant sur les notions d'originalité et de personnalité de l'auteur, est aujourd'hui directement confronté aux mutations induites par les évolutions technologiques successives. Le développement de l'intelligence artificielle soulève des interrogations inédites, tant sur l'utilisation d'œuvres protégées pour l'entraînement des modèles que sur la qualification juridique des contenus générés. Cette conférence est animée par [Marie Soulez](#), avocate, directrice du département Propriété intellectuelle.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne](#)

Conférences Lexing

Voici nos prochains rendez-vous !

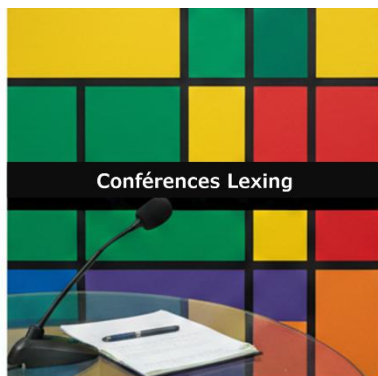


Toujours en visioconférence le mercredi de 9h30 à 11h30

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire publié en même temps que l'annonce sur notre site.

[Retrouvez toutes nos Conférences Lexing ici.](#)

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour venir échanger avec nos avocats !



Le 6 mai 2026 : « **Le crédit d'impôt recherche (CIR) et crédit d'impôt innovation (CII)** », par [Jennifer Bessi](#), avocate, directrice du département Fiscalité de l'économie numérique.

Le 27 mai 2026 : « **Marketing digital et données personnelles : éviter les sanctions** » par [Céline Avignon](#), directrice du département Publicité, Communication et Marketing digital.

Le 3 juin 2026 : « **L'intelligence artificielle dans les services publics : opportunités, risques et défis** », par [Thomas Cantoni](#), directeur du département Données personnelles Conseil, et [Anne Renard](#), directrice du département Conformité & Certification.



Le 10 juin 2026 : « **Réforme du droit des dessins et modèles** » par [Virginie Brunot](#), directrice du département Propriété industrielle Contentieux, et [Anne-Sophie Cantreau](#), directrice du département Propriété industrielle Conseil.

Le 17 juin 2026 : « **Contractualiser un projet informatique complexe** » par [Jérémy Bensoussan](#), directeur du département Droit de l'IA & Contentieux technologiques.

Le 24 juin 2026 : « **Protéger et valoriser ses logiciels : enjeux juridiques et stratégiques** » par [Marie Soulez](#), directrice du département Propriété intellectuelle.

Formation

Contrats informatiques Saas et Open Source

Le mardi 2 juin 2026 en distanciel

Les objectifs de cette formation, animée par [Marie Soulez](#), avocate, directrice du département Propriété intellectuelle et [Katharina Berbett](#), avocate, directrice du département Informatique contentieux complexe, sont :

- ▶ Maîtriser les principes liés à la protection des logiciels par le droit d'auteur et les prérogatives associées de l'auteur,
- ▶ Disposer d'outils juridiques pour optimiser la rédaction des contrats informatiques SaaS,
- ▶ Maîtriser les principes fondamentaux du logiciel libre (copyleft, les enjeux liés à la contamination et à la compatibilité des licences).

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)



Formation

Intelligence artificielle et cybercriminalité

Le mardi 2 juin 2026 en distanciel



Les objectifs de cette formation, animée par Me [Raphaël Liotier](#), avocat, directeur du département Droit pénal de l'informatique et du numérique du cabinet Lexing, sont :

- ▶ Comprendre les mécanismes d'attaque basés sur l'IA et leurs implications juridiques,
- ▶ Maîtriser le cadre réglementaire et les outils de protection existants,
- ▶ Développer une réflexion éthique et juridique face aux défis futurs.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation

Droit des plateformes : réussir son ubérisation

Le mardi 9 juin 2026 en distanciel



Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alexandra Massaux](#), avocate, Directrice du département Technologies émergentes Contentieux, sont :

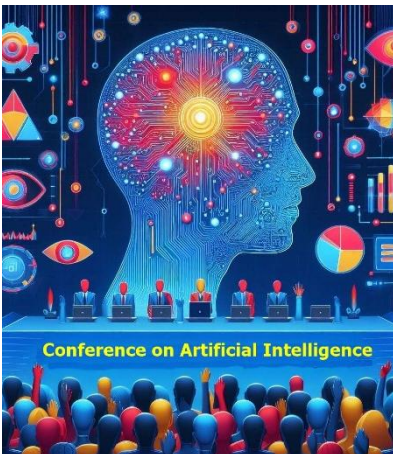
- ▶ Maîtriser la notion d'opérateur de plateforme en ligne,
- ▶ Identifier les obligations à la charge des opérateurs de plateforme en ligne,
- ▶ Appréhender les droits accordés aux utilisateurs.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation

IA Act : Règlement Européen sur l'IA (RIA)

le mercredi 10 juin 2026 en distanciel



Découvrez les enjeux de l'intelligence artificielle, les tendances et l'actualité juridique de l'IA. Approfondissez vos connaissances techniques et juridiques, maîtrisez la gouvernance, le déploiement, la sécurité, le contrôle et la conformité au RIA.

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- ▶ Comprendre les obligations liées au RIA ;
- ▶ Identifier les risques liés aux systèmes d'IA ;
- ▶ Se mettre en conformité avec les obligations du RIA.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation

Enjeux de l'IA générative pour l'avocat

Le mardi 23 juin 2026 en distanciel



Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- Comprendre les transformations induites par l'IA dans le métier d'avocat (automatisation, recherche juridique, services clients) ;
- Évaluer l'impact de l'IA sur l'organisation des cabinets, y compris la gestion du changement et les compétences nécessaires ;
- Respecter les principes déontologiques dans l'utilisation de l'IA (compétence, transparence, secret professionnel) ;
- Intégrer les directives internationales sur l'utilisation éthique de l'IA.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation

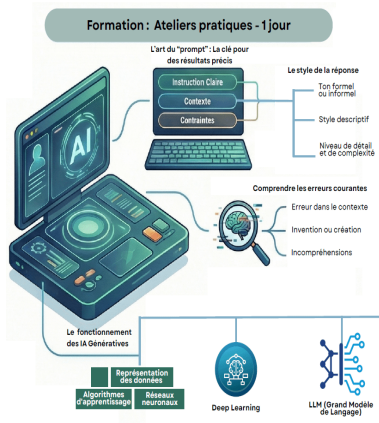
Maîtriser les IA Génératives en pratique

Le mercredi 24 juin 2026 en distanciel

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- Comprendre les bases des IA Génératives
- Apprendre à formuler des prompts efficaces pour des réponses adaptées et précises
- Utiliser les IA pour créer des documents juridiques variés (contrats, consultations, etc.)
- Gérer les erreurs des IA : Identifier et corriger les erreurs courantes des IA
- Intégrer les IA pour optimiser la productivité et la gestion du temps.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)



Formation

MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager »

MOOC gratuit, composé de 34 leçons et accessible sur PC, Mac et mobile

[Anthony Coquer](#), expert en cybersécurité et en intelligence artificielle, Directeur général de Lexing Technologies, contribue, au sein du cercle des formateurs du Club EBIOS, à la conception du MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager » proposé par l'Anssi. Ce MOOC permet à chacun de se familiariser avec les principes fondamentaux de l'analyse de risques cyber. Il s'adresse à un large public : RSSI, auditeurs, chefs de projet, juristes, mais aussi à toute personne souhaitant comprendre et appliquer les bases de la méthode EBIOS Risk Manager.

[MOOC conçu conjointement par l'Anssi et le Club EBIOS.](#)



IA et consultation du CSE - Deux nouvelles décisions viennent cadrer les règles d'intervention du CSE en matière d'outil IA déployé dans l'entreprise. Le déploiement de ces nouveaux outils implique l'introduction de nouvelles technologies impactant les conditions de travail, de sorte que la consultation du CSE s'impose. Dans le premier cas, le projet est suspendu, sous astreinte, le temps de la consultation du CSE (TJ Nanterre, 29 janv. 2026). Dans le second, le CSE vote le recours à une expertise pour projet important. Or, le fait que le CSE soit consulté n'implique pas pour autant son droit à expertise (TJ Paris, 10 févr. 2026).



Numérique en santé – La Cnil et la HAS ont signé le 10 mars une convention de partenariat. Elle vise à renforcer les bonnes pratiques, notamment en matière de protection des données personnelles et de promotion des droits fondamentaux liés aux outils numériques dans le secteur sanitaire, social et médico-social. ([CP 11 03 2026](#)).

Intelligence artificielle – Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté une Recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle (IA) qui aidera les pays européens à prévenir et combattre la discrimination tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA, depuis leur conception jusqu'à leur mise hors service, en passant par leur utilisation ([CP CoE 4 mars 2026](#)). [Recommandation CM/Rec\(2026\)1 – Égalité et IA](#)



Télécommunications : un abonné peut résilier son contrat d'accès à Internet sans frais en cas de modification visant à se conformer à une décision de la Cour de justice ([CP Curia n° 34/2026](#)) [CJUE 12 mars 2026 Aff. C-514/24 Magyar Telekom](#)

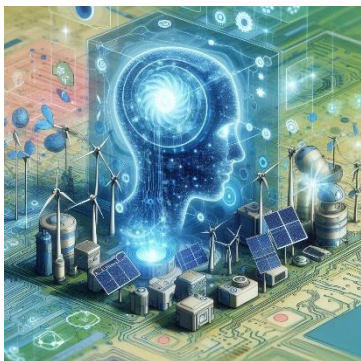
Données personnelles – La collecte de données biométriques par une autorité de police dans le cadre d'une enquête pénale ne peut être justifiée que par une nécessité absolue. Tout relevé signalétique ne peut être imposé de façon systématique mais doit être clairement motivé, sous peine d'invalidation de la sanction pénale prévue pour le refus de s'y soumettre ([CP Curia n° 39/2026](#)) [Arrêt CJUE 19 mars 2026 aff. C-371/24](#) [Comdribus].

Données personnelles – Une demande d'accès à ses données à caractère personnel peut être qualifiée d'abusives et refusée si elle est introduite dans le seul but de demander ensuite une réparation pour prétendue violation du RGPD ([CP Curia n° 38/26](#)) [Arrêt CJUE du 19 mars 2026, affaire C-526/24 Brillen Rottler](#).



Vie privée – Les résultats de l'audit international sur la vie privée des enfants en ligne révèlent des insuffisances persistantes. - Le Réseau mondial d'application des lois sur la protection de la vie privée (GPEN) a publié les résultats de son audit international de novembre 2025 sur les pratiques des sites web et applications mobiles en matière de protection de la vie privée des enfants. ([CP Cnil 25 mars 2026](#)) ([Communiqué du Global Privacy Enforcement Network \(en anglais\) - Site du GPEN](#))

Lutte contre la désinformation - Un rapport de l'Arcom, le régulateur du numérique, dresse le bilan des moyens et des mesures mis en œuvre par les plateformes en ligne et les moteurs de recherche pour lutter contre la manipulation de l'information sur leurs services. Les acteurs reconnaissent l'existence d'un risque malgré les différents dispositifs mis en place ([CP Arcom du 24 mars 2026](#)) ([CP du 30 mars 2026](#)). [Rapport Arcom 2026](#).



Données personnelles – Le Conseil d'État a validé la sanction de 40 millions d'euros infligée à Criteo par la Cnil pour ses pratiques en matière de publicité ciblée. Il confirme les griefs liés au consentement, à l'information des utilisateurs, à l'exercice des droits et à la qualification de données personnelles. ([CP 25 mars 2026](#)) [Conseil d'État, décision n° 482872 du 4 mars 2026](#).

La lettre JurisTendances Technologies, Data et IA (JTDIA) est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. – Président et directeur de la publication : Alain Bensoussan.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN en cours - ©Lexing 2026

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien : <https://unsubscribe.lexing.law/?email=<mail>>

